



Corps de bâtiment est : élévation postérieure, et cour de récréation, depuis le sud

IVR84_20201500200NUCA

Auteur de l'illustration : Catherine Guégan

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation